

# Santé-voyages

## Vaccinations et mesures antipaludiques.

### Recommandations état novembre 2018

Communiqué par le Comité suisse d'experts en médecine des voyages\*

Les changements importants par rapport à la version de mars 2018 apparaissent **sur fond bleu**.

**Pour les pays qui ne sont pas mentionnés dans le tableau, suivre les recommandations générales de voyage et les vaccinations selon le plan de vaccination suisse.** Les explications des changements publiés se trouvent dans la colonne « remarques » en **bleu**.

En sus du visa, certains pays peuvent encore exiger des vaccinations spécifiques (se renseigner auprès des consulats/ambassades). Certains pays ont également des conditions d'entrée pour les personnes avec une infection VIH (se renseigner auprès des consulats/ambassade ou auprès de l'organisation « European Aids treatment group ». [www.eatg.org/hivtravel](http://www.eatg.org/hivtravel)). Des modifications des présentes recommandations/règlements seront publiées dans les NEWS de Safetravel® ([www.safetravel.ch](http://www.safetravel.ch)) et de Tropimed® ([www.tropimed.ch](http://www.tropimed.ch)).

#### Abréviations

**YF** = fièvre jaune, **HA** = hépatite A, **HB** = hépatite B, **Ty** = fièvre typhoïde, **Ra** = rage, **Me** = infections à méningocoques, **TBE** = Tick-borne Encephalitis: méningo-encéphalite verno-estivale [FSME] ou Russian Spring Summer Encephalitis [RSSE], **JE** = encéphalite japonaise, **Ch** = choléra, **DT** = diptéries-tétanos, **Po** = poliomérite, **Div** = divers 1-12 = janvier-décembre, **d** = jour, **Distr** = district, **E** = est, **N** = nord, **S** = sud, **W** = ouest, **obl** = obligatoire, **Prov** = province, **VFR** = Visiting Friends and Relatives: migrants (famille et amis incl., pour lesquels on admet un risque d'exposition augmenté face à certaines maladies infectieuses) qui visitent leurs parenté/amis dans le pays d'origine.

**Paludisme:** Voir Prophylaxie antipaludique pour les séjours à l'étranger de courte durée et Prophylaxie du paludisme (Cartes): [www.bag.admin.ch/paludisme](http://www.bag.admin.ch/paludisme)

Risque:	0 = aucun, <b>m</b> = altitude au-dessus du niveau de la mer, 1-12 = janvier-décembre, - = pays exempt de paludisme
Protection contre les Moustiques:	Dans tous les régions à risque de paludisme: les mesures de protection contre les moustiques sont recommandées dès le crépuscule et pendant la nuit (répulsifs, vêtements imprégnés, moustiquaires). Selon les pays, les mesures de protection contre les moustiques sont également recommandées au cours de la journée pour prévenir la dengue, la fièvre de chikungunya ou une infection par le virus Zika. Voir aussi Tropimed® ( <a href="http://www.tropimed.ch">www.tropimed.ch</a> ) / Safetravel® ( <a href="http://www.safetravel.ch">www.safetravel.ch</a> )
	<b>M</b> = risque minime. Seules des mesures de protection contre les moustiques sont recommandées; mesures médicamenteuses non nécessaires.
Prophylaxie:	<b>P</b> = risque élevé de paludisme = Prophylaxie médicamenteuse avec atovaquone & proguanil (Malarone®, Atovaquone Plus Spirig HC®), méthoquine (Mephaquine®), ou doxycycline-monohydrate. <b>APP/DP</b> = prophylaxie médicamenteuse avec atovaquone & proguanil (Malarone®, Atovaquone Plus Spirig HC®) ou doxycycline-monohydrate
Auto-Traitement d'urgence:	<b>T</b> = risque de paludisme modéré/faible = auto-Traitement d'urgence avec artéméthér & luméfantrine (Riamet®), ou atovaquone & proguanil (Malarone®, Atovaquone Plus Spirig HC®) (pour les femmes enceintes et situations particulières: méthoquine (Mephaquine®).
Groupes à risques spécifiques	<b>S</b> = Pour les personnes exposées à un risque accru de paludisme (p. ex. visite de parents et d'amis dans le pays d'origine, voyages de longue durée) ainsi que pour les personnes à risque de complications sérieuses en cas de paludisme (p. ex. femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes souffrant de comorbidités complexes, immunosuppression, asplénie), le recours à un ou une spécialiste en médecine tropicale devrait être pris en considération afin de procéder à une évaluation individuelle du risque de paludisme.

\* Comité suisse d'experts en médecine des voyages (ECTM): **P. Antonini** (Hôpital régional de Lugano, représentant la médecine des voyages, Tessin), **B. Beck** (cabinet de spécialiste en médecine tropicale et médecine des voyages, médecine interne générale, Bellevue, Zurich, représentant de la Société suisse de médecine interne générale), **F. Chappuis** (Service de médecine tropicale et humanitaire, Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), représentant la médecine des voyages aux HUG), **H. Etter** (cabinet de spécialiste en médecine tropicale et médecine des voyages, médecine interne générale, St.-Gall, représentant la médecine des voyages pour l'Est de la Suisse), **J. Fehr** (Centre de médecine des voyages, Département d'épidémiologie, de biostatistique et de prévention de l'Université de Zurich, représentant la médecine des voyages, Zurich); **B. Genton** (Centre de vaccination et médecine des voyages, Polyclinique Médicale Universitaire (PMU, CHUV), Lausanne, représentant la médecine des voyages à la PMU/CHUV, président de l'ECTM), **C. Hatz** (infectiologie, hôpital cantonal St.-Gall; département de médecine; Swiss TPH Bâle, Département d'épidémiologie, de biostatistique et de prévention de l'Université de Zurich, consultant), **P. Landry** (Cabinet de spécialiste en médecine interne, médecine tropicale et médecine des voyages, Neuchâtel, représentant de la Société de médecine tropicale et médecine des voyages, membre de la Commission fédérale pour les vaccinations), **A. Neumayr** (département de médecine, Swiss TPH, Bâle, représentant la médecine des voyages Bâle), **A. Niederer-Lohrer** (Ostschweizer Kinderspital, St.-Gall, Consultante en pédiatrie), **C. Staehelin** (clinique universitaire d'infectiologie, Inselspital Berne, représentant la médecin des voyages à l'hôpital universitaire, Berne), **M. Stoeckle** (infectiologie et hygiène hospitalière, hôpital universitaire, Bâle, représentant de la Société suisse d'infectiologie), **O. Veit** (département de médecine, Swiss TPH, Bâle, Centre de médecine des voyages, Département d'épidémiologie, de biostatistique et de prévention de l'Université de Zurich, secrétaire générale de l'ECTM)

VACCINATIONS	<p><b>YF = fièvre jaune</b></p> <p><b>La vaccination contre la fièvre jaune ne doit être effectuée que dans les Centres de vaccinations ou chez les médecins spécialisés ayant reçu une autorisation de l'OFSP.</b> Une dose protège probablement à vie, sauf en cas d'immunodéficience ou de grossesse. En raison du risque accru de fièvre jaune dans les pays dans lesquels la maladie est endémique et de conditions d'admission différentes selon les pays, dont certains exigent un rappel à 10 ans, le Comité d'experts en médecine des voyages (CEMV) recommande une seconde et dernière dose de vaccin après 10 ans (soit un maximum de 2 doses de vaccin au cours de la vie) aux personnes immunocompétentes.</p> <p><b>1. Recommandations de vaccination contre la fièvre jaune selon l'OMS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ vaccination recommandée (voir remarques)</li> <li>(+) risque faible / risque potentiel: vaccination seulement recommandée pour les personnes qui envisagent de traverser une frontière d'un pays avec un règlement de transit (T) ou exposées à un risque accru de fièvre jaune (p. ex. longs séjours, impossibilité d'assurer une protection anti-moustiques efficace). La recommandation de vaccination est basée sur l'évaluation du risque d'exposition, des conditions de voyage et de facteurs de risque individuels (p. ex. âge, immunodéficience).</li> <li>- vaccination non recommandée, pas de risque de fièvre jaune Pays avec + ou (+) sont à considérer comme pays d'endémie</li> </ul> <p><b>2. Les conditions d'admission spécifiques de chaque pays</b> concernant la vaccination contre la fièvre jaune sont basées par pays sur la publication dans «Travel Information Manual» de «International Air Transport Association» (IATA)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>obl</b> obligatoire, sauf pour les passagers en transit</li> <li><b>obl*</b> obligatoire, aussi pour les passagers en transit</li> <li><b>T1</b> obligatoire pour les personnes en provenance d'un pays d'endémie de fièvre jaune dans les 6 jours précédant l'arrivée, <b>sauf</b> pour les passagers en transit.</li> <li><b>T2</b> obligatoire pour les personnes en provenance d'un pays d'endémie de fièvre jaune dans les 6 jours précédant l'arrivée, <b>aussi</b> pour les passagers en transit. (Remarque concernant T1/T2: des règlements spécifiques d'exception (définis par le pays) peuvent exister pour certains pays avec un risque de fièvre jaune ; ces exceptions ne peuvent pas être listées pour des raisons pratiques). Compte tenu de la flambée de fièvre jaune qui sévit au Brésil depuis décembre 2016, il est possible que les conditions d'entrée concernant la vaccination contre la fièvre jaune soient modifiées à court terme. Des actualisations sont disponibles sur les sites internet suivants: <a href="http://www.bag.admin.ch/voyages">www.bag.admin.ch/voyages</a>, <a href="http://www.safetravel.ch">www.safetravel.ch</a>, <a href="http://www.tropimed.ch">www.tropimed.ch</a>, <a href="http://www.who.int/csr/don/en">www.who.int/csr/don/en</a></li> </ul> <p><b>HA = hépatite A</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ vaccination recommandée pour les personnes non immunes</li> </ul> <p><b>HB = hépatite B</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>R vaccination recommandée pour séjours prolongés ou répétés, groupes à risque et les visiteurs du Hajj/Umra</li> </ul> <p><b>Ty = fièvre typhoïde</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ recommandée si séjour &gt;1 semaine</li> <li>R recommandée si séjour &gt;4 semaines ou pour des groupes à risque (hygiène alimentaire douteuse)</li> </ul> <p><b>Ra = rage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les recommandations de vaccination contre la rage ne concernent que la rage terrestre (ex: rage chez les chiens). La rage chez les chauves-souris est probablement répandue dans le monde entier. Lors de blessure par un mammifère (p. ex. griffure/morsure), il peut être utile d'impliquer un spécialiste pour l'instauration d'une prophylaxie post-expositionnelle contre la rage. Voir Directives et recommandations. Prophylaxie pré- et post-expositionnelle de la rage chez l'homme. OFSP. 2004, respectivement 2012 (cf. <a href="http://www.bag.admin.ch/rage">www.bag.admin.ch/rage</a>).</li> <li><b>Généralement</b> (indépendamment de la durée du voyage), la vaccination est recommandée aux voyageurs à risque individuel élevé (p. ex. travail avec des animaux, accès restreint à des soins médicaux, voyage à vélo ou à moto).</li> <li>R vaccination recommandée lors de séjours &gt;30 jours dans des régions à haut risque, telles que le sous-continent indien (Inde, Bangladesh, Pakistan, Népal), Afghanistan, Chine, Philippines, Asie du SE, Afrique subsaharienne, Bolivie, entre autres.</li> <li>(R) risque très faible: vaccination recommandée lors de séjours &gt;6 mois</li> </ul> <p><b>Me = méningocoques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>R vaccination avec le vaccin quadrivalent conjugué (Menveo®) si séjour &gt;30 d ou pour les situations à risque (hébergement collectif, contacts étroits, danger d'épidémie). En cas d'épidémie, vaccination recommandée si séjour &gt;7 d ou contact étroit avec la population. Les épidémies* dans les pays de la ceinture de la méningite se produisent généralement durant la saison sèche ; période à risque élevé: décembre à juin. *Actualités sur les épidémies: voir <a href="http://www.safetravel.ch">www.safetravel.ch</a> ou <a href="http://www.tropimed.ch">www.tropimed.ch</a></li> </ul>

<b>TBE = FSME/RSSE</b>	<b>R</b> recommandée pour toutes les personnes, dès l'âge de 6 ans, qui séjournent dans des zones d'endémie connues; la vaccination est inutile si la personne ne s'expose pas au risque d'encéphalite à tiques (voir <a href="http://www.bag.admin.ch/fsme-fr">www.bag.admin.ch/fsme-fr</a> ).
<b>JE = encéphalite japonaise</b>	<b>R</b> recommandée pour groupes à risque (> 4 semaines dans des zones rurales endémiques). Les périodes les plus à risque de transmission sont mentionnées. Le risque pour les touristes est généralement très faible.
<b>D = diphtérie</b>	+ contrôle de l'état vaccinal recommandé à tous
<b>T = tétonos</b>	+ contrôle de l'état vaccinal recommandé à tous
<b>ROR (rougeole, oreillons, rubéole)</b>	+ un rattrapage est recommandé à toute personne née après 1963, non vaccinée et qui n'a pas fait de rougeole précédemment (2 doses à intervalle d'au moins 1 mois)
<b>Po = poliomyélite</b>	+ vaccination de base et rappel recommandés à 10 ans (exception: pour les voyages dans les pays infectés par la polio, voir recommandations de l'OMS: <a href="http://www.who.int/news-room/detail/15-08-2018-statement-of-the-eighteenth-ihr-emergency-committee-regarding-the-international-spread-of-poliovirus">www.who.int/news-room/detail/15-08-2018-statement-of-the-eighteenth-ihr-emergency-committee-regarding-the-international-spread-of-poliovirus</a> ) - seulement vaccination recommandée de base
<b>Ch = choléra</b>	Vaccination recommandée pour des situations spéciales (lors de travail dans des camps de réfugiés ou des bidonvilles où le choléra est présent) ou lors de voyages particuliers (sur des cargos).
<b>Influenza</b>	Recommandé pour toutes les personnes à risque (voir Plan de vaccination suisse, OFSP), lors de croisières ainsi que pour les visiteurs de Hadj/Umra (Arabie Saoudite).
<b>S. pneumoniae</b>	Recommandé pour toutes les personnes à risque (voir Plan de vaccination suisse, OFSP).
<b>Varicelle</b>	Il est recommandé que tous les voyageurs soient immuns contre la varicelle. Toutes les personnes de 11 à < 40 ans qui n'ont pas d'anamnèse de varicelle devraient recevoir 2 doses de vaccin à intervalle de 4 à 6 semaines (voir Plan de vaccination suisse, OFSP).

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES
		YF	HA	HB * *	Ty	Ra	Me **	JE	T B	T E	DT RQR **	
Malaria		Recommandation OMS/Conditions d'entre dans les autres spécifiques du pays	-	+ R - C]	R	-	-	-	-	-	+	a) En raison de l'augmentation locale du nombre de cas de paludisme (2017/2018) et des cas signalés chez les voyageurs (2018), il est recommandé d'appliquer largement les mesures de protection contre les moustiques, également dans les régions du N et NE du pays qui ne sont pas explicitement citées.  b) Voyageurs venant d'un pays avec un risque de fièvre jaune dans les 10 jours précédant l'arrivée ont besoin d'un certificat de vaccination contre la fièvre jaune (sauf pour les transits). Cela ne s'applique pas pour les voyageurs en provenance de Zambie, Tanzanie, Erythrée, Somalie, Sao Tomé-et-Principe
Afrique du Sud	<b>P 9-5/T 6-8:</b> Prov Mpumalanga (NE, E, Kruger & parcs voisins incl.), Prov Limpopo (N, NE) <b>M 1-12 al:</b> dans le reste du N: du NE jusqu'au fleuve Tugela, KwaZulu-Natal (côtes (NE), inclus réserves Tembe Elephant et Ndumu Game Reserve, parcs Hluhluwe et Umfoloz; au NW jusqu'à Swartwater et Lephale, ainsi que la région de Waterberg.  <b>0:</b> villes et reste du pays. <i>P. falciparum</i> 90 %, <i>P. vivax</i> 5 %, <i>P. ovale</i> 5 %	-,-, T1b]										<a href="http://www.gov.za/south-africa-reviews-yellow-fever-requirements">www.gov.za/south-africa-reviews-yellow-fever-requirements</a>  c) Vaccination recommandée pour les VFR (« Visiting Friends and Relatives ») dans le N du pays  Adaptation des zones à risque de paludisme
Algérie	<b>M 1-12:</b> S et SE. (Adrar, El Oued, Ghairdaïa, Illizi, Ouargla, Tamanrasset). 56 cas autochtones en 2012 ( <i>P. falciparum</i> ) <i>P. vivax</i> > 99 %	-,-, T1	+	R	R	R	-	-	-	-	+	
Angola	<b>P 1-12</b> <i>P. falciparum</i> 90 %, <i>P. ovale</i> 5 %, <i>P. vivax</i> 5 %	+, obl * a)	+	R a)	R	R	-	-	-	-	+	a) L'ambassade peut exiger une preuve de vaccination contre l'hépatite A et l'hépatite B lors de la demande de visa
Bénin	<b>P 1-12</b> dans tout le pays. <i>P. falciparum</i> 85 %, <i>P. ovale</i> 5 %-10 %, <i>P. vivax</i> rare	, obl	+	R	R	R	R; al	-	-	-	+	a) avoir également le texte introductif relatif aux ménigacoques
Botswana	<b>P 9-6/T 7-8:</b> moitié nord du pays (districts du Centre et du Nord-Ouest, parcs Chobe et Okavango inclus). <b>M 1-12:</b> moitié sud du pays (districts Ghanzi, Kweneng, Kgatleng) sauf:  <b>0:</b> partie inférieure du sud du pays, désert du Kalahari, Francistown, Gaborone <i>P. falciparum</i> 90 %, <i>P. vivax</i> 5 %.	-,-, T2	+	R	R	R	-	-	-	-	+	a) Fortes pluies en 2017 et 2018, augmentant éventuellement le risque de paludisme

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES
		YF	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B	DT ROR **	Po **	
Burkina Faso	Malaria  P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> 80%, <i>P. ovale</i> 5-10%, <i>P. vivax</i> rare	+; obl	+	R	R	R	R a)	-	-	+	+	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également QFSP « Plan de vaccination suisse » [Directives et recommandations]
Burundi	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> >86%, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. vivax</i> <14%	+;	+	R	R	R	-	-	-	+	+	a) voir également le texte introductif relatif aux méninゴcoques
Cameroun	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> >85%, <i>P. ovale</i> 5%-10%, <i>P. vivax</i> rare	+; T2	+	R	R	R	R a)	-	-	+	+	a) dans la moitié N du pays ; voir également le texte introductif relatif aux méninゴcoques b) pays considéré comme « plus infecté par le poliovirus sauvage ou le cVDPV, mais qui reste vulnérable à une réinfection par le WPV ou cVDPV (selon les recommandations de l'OMS, 30.11.2018: <a href="http://www.who.int/news-room/detail/30-11-2018-statement-of-the-nineteenth-international-committee-regarding-the-international-spread-of-poliovirus">http://www.who.int/news-room/detail/30-11-2018-statement-of-the-nineteenth-international-committee-regarding-the-international-spread-of-poliovirus</a> ). Vaccination recommandée de base et rappel à 10 ans obligatoire pour toutes les personnes pour l'entrée dans le pays
Cap-Vert	P 1-12: île São Tiago a) M 8-11: île Boa Vista et autres îles	-; T1	+	R	-	-	-	-	-	+	+	a) flambée de malaria ( <i>P. falciparum</i> ) depuis juillet 2017 sur l'île de São Tiago, ville de Praia incluse
Comores	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> >90%	-	+	R	R	R	-	-	-	+	+	
Congo, République (Brazzaville)	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> >90%, <i>P. ovale</i> 5-10%, <i>P. vivax</i> rare	+; obl	+	R	R	R	-	-	-	+	+	Malaria: pas de données supplémentaires disponibles
Congo, Rép. démocratique (Kinshasa)	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> 90%, <i>P. ovale</i> 5%, <i>P. vivax</i> rare	+; obl	+	R	R	R	R N a)	-	-	+	+	a) voir également le texte introductif relatif aux méninゴcoques b) les personnes qui prévoient un séjour >4 semaines dans le pays et dont le dernier vaccin polio date de plus d'un an doivent recevoir 1 dose de rappel (IPV) et inscrire cette vaccination dans le Certificat international de vaccination (selon les recommandations de l'OMS, 30.11.2018: <a href="http://www.who.int/news-room/detail/30-11-2018-statement-of-the-nineteenth-international-committee-regarding-the-international-spread-of-poliovirus">http://www.who.int/news-room/detail/30-11-2018-statement-of-the-nineteenth-international-committee-regarding-the-international-spread-of-poliovirus</a> ). Depuis 2017 : cas dus à des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV2)

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES
		YF	HA	HB	Ty	Ra	Me	JE	T	B	DT ROR **	
Côte d'Ivoire	Malaria  P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> 85%, <i>P. ovale</i> 5%–10%, <i>P. vivax</i> rare	+; obl	+	R	R	R	R: N: a)	–	–	–	+	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également QFSP « Plan de vaccination suisse » [Directives et recommandations]
Djibouti	P 10-5/T 6-9: zones rurales. T 10-5/M 6-9: Djibouti City <i>P. falciparum</i> > 85%, <i>P. vivax</i> 15%	–; T2	+	R	R	R	–	–	–	–	+	a) voir également le texte introductif relatif aux méninゴcoques a) augmentation des cas locaux de paludisme depuis 2016
Egypte	M 6-10: risque très faible dans le gouvernorat d'El Fayoum 2014, flambée locale à Aswan [21 cas de paludisme à <i>P. vivax</i> et un cas à <i>P. falciparum</i> ]	–; T1 a)	+	R	R	R	–	–	–	+	- b)	a) Il y compris pour les voyageurs venant d'Erythrée, du Rwanda, de la Somalie, de la Tanzanie et de la Zambie b) vaccination contre la poliomérite obligatoire (carnet de vaccination international) pour les arrivées en provenance d'Afghanistan, du Pakistan, de la Rép. Démocratique du Congo, du Nigéria et de la Syrie
Erythrée	P 1-12: dans tout le pays < 2200 m. 0: Asmara (ville) <i>P. falciparum</i> 85%, <i>P. vivax</i> 10%–15%, <i>P. ovale</i> rare	[+ a], T1	+	R	R	R	R: b)	–	–	–	+	a) Recommandations de vaccination de l'OMS [+] : pas recommandée de manière générale pour les voyages à Anseba, Debub, Gash Barka, Mae Kei, Semenawi Keih Bahri. – : non recommandée pour toutes les régions non listées, îles du Dahlak Archipel incl. b) en particulier dans le SW du pays, voir également le texte introductif relatif aux méninゴcoques
Ethiopie	P 1-12: dans tout le pays < 2500 m. 0: Addis Abeba <i>P. falciparum</i> 60–70%, <i>P. vivax</i> 30–40%, <i>P. malariae</i> et <i>P. ovale</i> < 5%	+ a), T1	+	R	R	R	R: b)	–	–	–	+	a) Recommandation de vaccination de l'OMS + : recommandée sauf pour les régions indiquées ci-dessous. [+] : pas recommandée généralement pour les voyages limités aux provinces Afar et Somali b) en particulier dans la moitié W du pays, voir également le texte introductif relatif aux méninゴcoques
Gabon	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> 90%; <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> et <i>P. vivax</i> combinés 10%	+; obl	+	R	R	R	–	–	–	–	+	+ a) voir également le texte introductif relatif aux méninゴcoques
Gambie	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> 85%, <i>P. ovale</i> 5–10%, <i>P. malariae</i> , <i>P. vivax</i> rare	+; T1	+	R	R	R	R: a)	–	–	–	+	+ a) voir également le texte introductif relatif aux méninゴcoques



PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES	
		YF	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	P0 **	* Voir les abréviations en page 1 ** Voir également l'OMS « Plan de vaccination suisse » [Directives et recommandations]	
Lesotho	Malaria												
	-	-, T2	+	R	R	R	-	-	-	-	+	+	
Libéria	<b>P 1-12:</b> dans tout le pays <i>P. falciparum</i> > 85%, <i>P. ovale</i> 5%-10%, <i>P. vivax</i> rare	+ , obl	+	R	R	R	-	-	-	-	+	+	
Libye	-	-, T1	+	R	R	R	-	-	-	-	+	+	
Madagascar	<b>P 1-12:</b> dans tout le pays <i>P. falciparum</i> 85%, <i>P. vivax</i> 5%-10%, <i>P. ovale</i> 5%	-, T1	+	R	R	R	-	-	-	-	+	+	
Malawi	<b>P 1-12:</b> dans tout le pays <i>P. falciparum</i> 90%, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. vivax</i> 10%	-, T2	+	R	R	R	-	-	-	-	+	+	
Mali	<b>P 1-12:</b> voyages au Sud Sahara <b>T 1-12:</b> voyages limités au Sahara <i>P. falciparum</i> > 85%, <i>P. ovale</i> 5%-10%, <i>P. vivax</i> rare	+ a], obl	+	R	R	R b)	-	-	-	-	+	a) Recommandations de vaccination de l'OMS + : recommandée pour toutes les régions au Sud Sahara - : pas recommandée pour les voyages limités au Sahara b) voir également le texte introductif relatif aux méningo-coques	
Marc	-	-	+	R	R	R	-	-	-	-	+	-	
Maurice	-	- , T2 a)	+	R	-	-	-	-	-	-	+	a) obligatoire pour les personnes en provenance d'un pays d'endémie de la fièvre jaune dans les 10 jours précédent l'arrivée.	
Mauritanie	<b>P 1-12:</b> tiers sud du pays (au sud du 20° parallèle, Nouakchott, Tidjika incl.) <b>P 7-10/T 11-6:</b> Adrar/Inchiri Dakhlet Nouadhibou <b>M 1-12:</b> reste N du pays <i>P. falciparum</i> > 85%, <i>P. ovale</i> 5%-10%, <i>P. vivax</i> rare.	+ a], T2	+	R	R	R b)	-	-	-	+	a) Recommandations de vaccination de l'OMS + : recommandée pour toutes les régions au Sud Sahara - : recommandée pour les voyages limités au Sahara b) voir également le texte introductif relatif aux méningo-coques		
Mayotte	<b>T 1-12:</b> dans tout le pays <i>P. falciparum</i> 93%, <i>P. vivax</i> 5%, <i>P. malariae</i> et <i>P. ovale</i> 2%.	-, T1	+	R	R	R	-	-	-	-	+	-	
Mozambique	<b>P 1-12:</b> dans tout le pays <i>P. falciparum</i> > 90%, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. vivax</i> rare	-, T1	+	R	R	R	-	-	-	-	+	+	

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES
		YF	HA	HB * *	Ty	Ra	Me **	JE	T B	DT ROR **	Po **	
Namibie	Malaria  <b>P1-12:</b> dans le N du pays : à Oムsati, Ohangwena, Kavango-West, Kavango-Ost et Sambesi (Caprivi Strip) <b>T1-12:</b> reste du tiers N du pays (Oshana, Oshikoto, Otozondjupa, Omahke, parc national d'Etosha). <b>M1-12:</b> dans le reste du pays sauf cf. ci-dessous <b>0:</b> villes, côtes, désert du Namib ainsi qu'au S de Karasburg <i>P. falciparum</i> > 90 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. vivax</i> rare	-, T2	+	R	R	R	-	-	-	+	+	
Niger	  <b>P1-12:</b> voyages au S du Sahara <b>T1-12:</b> voyages limités au Sahara <i>P. falciparum</i> > 85 %, <i>P. ovale</i> 5 %-10 %, <i>P. vivax</i> rare	+ a), obl	+	R	R	R b)	-	-	-	+	[c]	a) Recommandation de vaccination de l'OMS + : recommandée pour tous les voyages au S du Sahara - : pas recommandée pour les voyages limités au Sahara b) voir également le texte introductif relatif aux méningo-coques c) les personnes qui prévoient un séjour > 4 semaines dans le pays et dont le dernier vaccin polio date de plus d'un an doivent recevoir 1 dose de rappel (IPV) et inscrire cette vaccination dans le Certificat international de vaccination (selon les recommandations de l'OMS, 30.11.2018: <a href="http://www.who.int/news-room/detail/30-11-2018-statement-of-the-nineteenth-international-polio-committee-regarding-the-international-spread-of-poliovirus">http://www.who.int/news-room/detail/30-11-2018-statement-of-the-nineteenth-international-polio-committee-regarding-the-international-spread-of-poliovirus</a> ).
<b>AFRIQUE</b>												
												2018: cas dus à des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (CVDPV2)

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES
		YF	HA	HB * *	Ty	Ra	Me **	JE	T B	DT Ror **	Po **	
Nigeria	Malaria  P 1-12 : dans tout le pays <i>P.falciparum</i> 85%, <i>P.ovale</i> 5%–10%, <i>P.vivax</i> rare	+, T2 a)	R	R	R: b)	–	–	–	+	+ c)	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également OCS « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)	
Ouganda	P 1-12 : dans tout le pays <i>P.falciparum</i> > 85%, <i>P.malariae</i> , <i>P.ovale</i> , <i>P.vivax</i> < 15%	+, T2	+	R	R	R: N a)	–	–	–	+	+ a) voir également le texte introductif relatif aux méningo-coques	
Rép. Centrafricaine	P 1-12 : dans tout le pays <i>P.falciparum</i> 85%, <i>P.malariae</i> , <i>P.ovale</i> , <i>P.vivax</i> 15%	+,* obl*	+	R	R	R: a)	–	–	+	+ b)	+ a) voir également le texte introductif relatif aux méningo-coques b) pays considéré comme « plus infecté par des poliovirus sauvages (WPV) ou par des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV), mais qui reste vulnérable à l'émergence et à la circulation d'un VDPV » selon l'OMS, 30.11.2018: <a href="http://www.who.int/news-room/detail/30-11-2018-statement-of-the-nineteenth-ihr-emergency-committee-regarding-the-international-spread-of-poliovirus">http://www.who.int/news-room/detail/30-11-2018-statement-of-the-nineteenth-ihr-emergency-committee-regarding-the-international-spread-of-poliovirus</a>	
Réunion	–	–, T1	+	R	R	R	–	–	–	+	–	
Rwanda	P 1-12 : dans tout le pays <i>P.falciparum</i> 90%, <i>P.vivax</i> 5%, <i>P.ovale</i> 5%	[+], a) T2	+	R	R	R	–	–	–	+	+ a) Recommandations de vaccination de l'OMS [+] : pas recommandé de manière générale pour les voyages au Rwanda	
Sahara Occidental	M 1-12 : dans tout le pays	–	+	R	R	R	–	–	–	+	+	
Sainte-Hélène	–	–, T2	+	R	–	R	–	–	–	+	–	

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES
		YF	HA	HB * *	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	
Sao Tomé-et-Principe	Malaria	[+], a), ob[*,	R	R	R	R	–	–	–	+	+	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » [Directives et recommandations]
Sénégal	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> >85%, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. vivax</i> 15 %	+, T2	+	R	R	R	R a)	–	–	+	+	a) Recommandations de vaccination de l'OMS [+] : pas recommandée de manière générale pour les voyages à destination de São Tome et Príncipe. b) conditions d'entrée pas claires: selon certaines ambassades la vaccination contre la fièvre jaune peut être obligatoire pour l'entrée dans le pays
Seychelles	–	–, T2 a)	+	R	–	–	–	–	–	+	+	à l'entrée dans les 10 derniers jours; lors d'arrivées en provenance d'autres zones d'endémie pour la fièvre jaune: recommandation T2 (6 jours) selon le texte introductif
Sierra Leone	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> >85%, <i>P. ovale</i> 5-10%, <i>P. vivax</i> rare	+ , obl	+	R	R	R	–	–	–	+	+	à l'entrée dans la moitié N du pays
Somalie	P 1-12: dans tout le pays. Risque élevé dans la moitié S du pays, un peu moins élevée et saisonnier (saisons des pluies) dans le N. <i>P. falciparum</i> 90%, <i>P. vivax</i> 5-10%, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> rare	[+], a), T2	+	R	R	R	–	–	–	+	+ b)	a) Recommandation de vaccination de l'OMS [+] : pas recommandée de manière générale pour la moitié Sud du pays: Bakool, Banadir, Bay, Galgoudud, Hiran, Lower Juba, Lower Shabelle, Middle Juba, Middle Shabelle. –: non recommandée: voyages dans les régions non listées dans la moitié N du pays b) les personnes qui prévoient un séjour > 4 semaines dans le pays et dont le dernier vaccin polo date de plus d'un an doivent recevoir 1 dose de rappel (IPV) et inscrire cette vaccination dans le Certificat international de vaccination (selon les recommandations de l'OMS, 30.11.2018. <a href="http://www.who.int/news-room/detail/30-11-2018-state-of-the-nineteenth-in-emergency-committee-regarding-the-international-spread-of-poliovirus">http://www.who.int/news-room/detail/30-11-2018-state-of-the-nineteenth-in-emergency-committee-regarding-the-international-spread-of-poliovirus</a> ) 2018: cas dus aux poliovirus dérivés du virus vaccinal (CVDPV3)
Soudan	P 1-12: au sud du 20° parallèle, incl. les villes de Khartoum, Port Sudan T 1-12: au nord du 20° parallèle, risque accru de paludisme en particulier après la saison des pluies <i>P. falciparum</i> 90%, <i>P. vivax</i> 5-10%, <i>P. ovale</i> et <i>malariae</i> rares	+ a), T1	+	R	R	R	R b)	–	–	+	+	a) Recommandations de vaccination de l'OMS + : recommandée pour les voyages au S du Sahara –: pas recommandée pour les voyages limités au Sahara, ville de Khartoum b) voir également le texte introductif relatif aux méningo-coques
Soudan du Sud Rép.	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> 90%, <i>P. vivax</i> 5-10%, <i>P. ovale</i> et <i>malariae</i> rares	+ , T2	+	R	R	R	R a)	–	–	+	+	à l'entrée dans le texte introductif relatif aux méningo-coques

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES
		YF	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B	DT ROR **	Po **	
Swaziland [Eswatini]	<b>T 9-5/M 6-8:</b> dans les régions frontières vers l'Afrique du Sud et du Mozambique : province Lubombo, moitié E des provinces Hhohho, Hlane Nat. Parc inclus. <b>M1-12:</b> reste du pays <i>P. falciparum</i> 90 %, <i>P. vivax</i> 5 %, <i>P. ovale</i> 5 %	-T2	+ R	R	R	-	-	-	-	+ +	a) Recommandations de vaccination de l'OMS (+): pas recommandée de manière générale pour les voyages en Tanzanie. b) Conditions d'entrée spécifiques pour la Tanzanie continentale et Zanzibar: La vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire lors 1. d'entrée en provenance d'une zone d'endémie de la fièvre jaune; 2. de transit de 212 heures dans une zone d'endémie de la fièvre jaune.	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
Tanzanie	<b>P 1-12:</b> Tanzanie continentale (y compris les parcs nationaux), incluant les séjours dans la ville de Dar es Salaam <b>T 1-12:</b> Zanzibar <i>P. falciparum</i> > 85 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> > 10 %, <i>P. vivax</i> rare	[+] a), T1 b)	+ R	R	R	-	-	-	-	+ +	Selon le Comité suisse d'experts en médecine des voyages, un vaccin contre la fièvre jaune n'est pas nécessaire dans les conditions suivantes: • entrée directe à Zanzibar depuis l'Europe ou via un port ou un aéroport situé en Tanzanie continentale; • transit inférieur à 12 heures dans une zone d'endémie de la fièvre jaune Il est fortement recommandé d'emporter les documents relatifs aux règlements d'entrée à Zanzibar de l'ambassade de Tanzanie à Berlin (voir <a href="http://www.safetravel.ch/www.tropimed.ch">www.safetravel.ch/www.tropimed.ch</a> ). Remarque complémentaire: Les conditions d'entrée pour la fièvre jaune changent souvent! Pour l'entrée à Zanzibar, une preuve officielle de vaccination contre la fièvre jaune pourrait être exigée de tous les voyageurs. Une preuve de vaccination contre la fièvre jaune est souvent exigée lors de l'entrée à l'aéroport Kilimanjaro d'Arusha, bien qu'il n'y ait pas de directive officielle. En conséquence, sans preuve de vaccination, il faut éventuellement se faire vacciner. Personne ne sait de quelle manière sont traduites les conditions d'entrée dans le reste de la Tanzanie. De ce fait, le comité d'experts en médecine des voyages recommande à tous les voyageurs qui se rendent en Tanzanie et à Zanzibar d'avoir une preuve de vaccination contre la fièvre jaune (une dose suffit).	

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES
		YF	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	
Tchad	Malaria  P 1-12: voyages au S du Sahara T 1-12: voyages limités au Sahara <i>P. falciparum</i> 85%, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. vivax</i> 15%  +, a) obl	+  obl	R	R	R	R	R b)	-	-	+	+ c)	a) Recommandations de vaccination de l'OMS +: recommandée pour toutes les régions au S du Sahara -: pas recommandée pour les voyages limités au Sahara b) voir également le texte introductif relatif aux méningo-coques  c) pays considéré comme « plus infecté par des poliovirus sauvages (WPV) ou par des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV), mais qui reste vulnérable à l'émergence et à la circulation d'un WPV ou cVDPV » selon l'OMS, 30.11.2018: <a href="http://www.who.int/news-room/detail/30-11-2018-statement-of-the-nineteenth-international-polio-committee-regarding-the-international-spread-of-poliovirus">http://www.who.int/news-room/detail/30-11-2018-statement-of-the-nineteenth-international-spread-of-poliovirus</a>  Vaccination recommandée de base et rappel à 10 ans
Togo	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> 85%, <i>P. ovale</i> 5%-10%, <i>P. vivax</i> rare	+, obl	+  obl	R	R	R	R: N al	-	-	+	+	à avoir également le texte introductif relatif aux méningo-coques
Tunisie	-  T 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> >90%, <i>P. vivax</i> jusqu'à 5%, <i>P. ovale</i> < 5%	-, T1  (+) a)	+  a)	R	R	R al	-	-	-	+	-	à augmentation des cas humains de rage
Zambie	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> >90%, <i>P. vivax</i> jusqu'à 5%, <i>P. ovale</i> < 5%	-	+  a)	R	R	R	-	-	-	+	+	a) Recommandations de vaccination de l'OMS (+): pas recommandée de manière générale pour les voyages dans les provinces du NW et W -: pas recommandée pour les voyages dans toutes les autres régions
Zimbabwe	P 1-12: N du pays (vallée du Zambeze et chutes Victoria) P 9-6/T 7-8: autres régions <1200 m <b>M 1-12:</b> Harare, Bulawayo, altitude >1200 m. <i>P. falciparum</i> >90%, <i>P. vivax</i> ≤ 5%, <i>P. ovale</i> < 5%	-, T2	+	R	R	R	-	-	-	+	+	

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES
		YF	HA	HB * *	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT Ron **	Po **	
Argentine	Malaria + a) Recommandation OMS/Conditions d'entrée spécifique au pays	+ R	-	[R] b)	-	-	-	-	-	-	-	a) Recommandations de vaccination de l'OMS +: recommandée pour les voyages dans les provinces Corrientes et Misiones (Cascatas d'Iguazu incl.) (+) recommandée pour les voyages dans les provinces de Formosa et certaines régions de Chaco, Jujuy et Province de Salta -: pas recommandée pour toutes les autres régions non listées b) très rare (dans les régions rurales des provinces de Jujuy et de Salta aux régions frontières vers la Bolivie).
Aruba	-	-	+ R	-	-	-	-	-	-	-	-	a) T1 à l'exclusion des personnes >60 ans
Bahamas	- Derniers cas 2011. Great Exuma. <i>P. falciparum</i> 100 %	-	-	R	-	-	-	-	-	-	-	a) la vaccination doit avoir été administrée au moins 10 jours avant l'entrée dans le pays, si l'on vient d'un pays d'endémie; T1 à l'exclusion des personnes de >60 ans
Belize	<b>M1-12:</b> dans tout le pays 0: Belize City, îles touristiques principales telles qu'Ambergris, Crave <i>P. vivax</i> 100 %	-, T1	+ R	R	[R]	-	-	-	-	-	-	
Bermudes	-	-	+ R	-	-	-	-	-	-	-	-	
Bolivie	T1-12 a): <2500 m dans les départements de Beni et Pando <b>M1-12:</b> toutes les autres régions <2500 m 0: villes, Prov Oruro <i>P. vivax</i> 95 %, <i>P. falciparum</i> 5 % (seulement à Santa Cruz, Beni et Pando, en particulier dans la région de Guayaramerín et Riberalta)	+ b), c)	+ R	R	R	-	-	-	-	-	-	a) Une prophylaxie médicamenteuse peut être indiquée pour des groupes à risque spécifiques (voir page d'introduction) pour certaines régions frontières avec le Brésil et le Pérou. Le recours à un-e spécialiste en médecine des voyages devrait être pris en considération b) Recommandations de vaccination de l'OMS +: recommandée pour les voyages à l'E des Andes <2300 m: Beni, Pando, Santa Cruz. Zones des départements de Chuquisaca, Cochabamba, La Paz, Tarija. -: non recommandée: >2300 m, et régions non listées, villes de La Paz et Sucre incl. c) les conditions d'entrée pour la vaccination contre la fièvre jaune peuvent changer rapidement, des actualisations sont disponibles sur les sites internet: <a href="http://www.santatravel.ch">www.santatravel.ch</a> , <a href="http://www.who.int/csr/don/en/">www.who.int/csr/don/en/</a>

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES
		YF	HA	HB * *	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	
Brésil	Malaria  T1-12 a) : dans les Etats de: Acre, Amapá, Amazonas, Pará, Rondônia, Roraima (incl. également lors de séjours en périphérie des villes)  M1-12 : centres des villes des Etats cités ci-dessus ainsi que les Etats du Mato Grosso, Maramão, Goiás, Mato Grosso do Sul, Minas Gerais, Piauí ainsi que les régions rurales forestières des États de Rio de Janeiro et de São Paulo, (Bahia: Wenceslau, Guimarães)  0: régions non listées, incl. côtes Est, villes de Rio de Janeiro, São Paulo, Recife, Fortaleza, Salvador, Brasília, cascades d'Iguazu  <i>P. vivax</i> 89 %, <i>P. falciparum</i> 11 %	+ b)	+ R	R	(R)	-	-	-	-	-	-	a) [Malaria]: une prophylaxie médicamenteuse peut être indiquée pour des groupes à risque spécifiques (voir page d'introduction). b) Recommandations de vaccination de l'OMS (voir également la carte sur <a href="http://www.safertravel.ch/www.tropimed.ch/">www.safertravel.ch/www.tropimed.ch/</a> ) + : recommandée pour Acre, Amapá, Amazonas, Distr. Federal (Brasília incl.), Espírito Santo (ville de Vitória incl.), Goiás, Maranhão, Mato Grosso, Mato Grosso do Sul, Minas Gerais, Pará, Rondônia, Roraima, Tocantins, Etat entier de São Paulo (São Paulo City et les côtières incl.), Etat entier de Rio de Janeiro, (Rio de Janeiro City, Niteroi et îles côtières incl.), Etat entier de Bahia (ville de Salvador incl.), Etat entier de Paraná, Rio Grande do Sul, et Santa Catarina, certaines régions de Piauí, Cascades d'Iguazu incl. - : pas recommandée pour les régions non listées, Recife, Fortaleza
												Une flambée de fièvre jaune sévit au Brésil depuis décembre 2016, qui touche également les régions qui étaient libres de fièvre jaune par le passé. Les villes de Rio de Janeiro et São Paulo sont concernées. L'extension des zones à risque peut changer rapidement. L'indication à la vaccination contre la fièvre jaune devrait être posée de manière large. Des informations complémentaires et l'état actuel de la situation sont disponibles sur les site internet: <a href="http://www.safertravel.ch/www.tropimed.ch/www.who.int/csr/don/en/">www.safertravel.ch/www.tropimed.ch/www.who.int/csr/don/en/</a> .
												Lorsqu'un visa est obligatoire le besoin d'une protection vaccinale doit être clarifié avec le consulat brésilien.
												Extension des foyers d'épidémie de fièvre jaune
Caribes : autres	-		-, T1	+	R	-	R a)	-	-	-	-	a) Rage à Grenade et Puerto Rico
Caiman (îles)	-		-	+	R	-	-	-	-	-	-	
Chili	-		-	+	R	-	[R] a]	-	-	-	-	à 1 cas de rage humaine sur morsure de chien en 2013 à Valparaíso

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES
		YF	HA	HB * *	Ty	Ra	Me **	JE	T B	DT Ror **	Po **	
Colombie	Malaria	Recommandation OMS/Conditions d'entrée dans le pays	+ b), T1 c)	+ R	R	[R]	-	-	-	+	-	* Voir les abréviations en page 1 ** Voir également OCS-P « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
		T1-12 a): < 1700 m (risque accru en particulier sur la côte pacifique ainsi que dans les départements frontaliers avec le Venezuela, le Brésil, et le Pérou all. Exceptions: régions citées ci-dessous.										a) Une prophylaxie médicamenteuse peut être indiquée pour des groupes à risques spécifiques (voir page d'introduction). Le recours à un-e spécialiste en médecine des voyages devrait être pris en considération
		M1-12: extrémité nord du pays, à l'E du fleuve Magdalena et des départements Arauca, Casanare, Caqueta, Meta, (quelques cas sporadiques: îles San Andres & Providencia)										b) Recommandations de vaccination de l'OMS +: recommandée pour les voyages dans les régions non listées ci-dessous
		0: Bogota, Cartagena, Medellin P. falciparum 60 %, P. vivax 40 %										c) +: pas recommandée de manière générale: villes de Barranquilla, Cali, Cartagena, Medellin -+: pas recommandée ; > 2300 m, ville de Bogota, département/îles de San Andrés y Providencia
												d) T1 que pour les voyageurs en provenance d'Angola, Brésil, République démocratique du Congo, Ouganda. La vaccination doit avoir été administrée au moins 10 jours avant l'entrée dans le pays.
												e) Adaptation des conditions d'entrée pour la vaccination contre la fièvre jaune
Costa Rica	M1-12: à Heredia, San Carlos et Limon, surtout dans le district de Matina dans le Limon Central [E]. 0: San José et reste du pays P. vivax > 99 %	-T1 a)	+ R	R	[R] b)	-	-	-	-	+	-	f) T1 pour les voyageurs en provenance des pays suivants: Afrique: Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, République du Congo, Congo, Rép. démocratique (Kinshasa), Côte d'Ivoire, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Togo, Zambie. Amérique du Sud, Océan indien: Bolivie, Brésil, Colombie, Equateur, Guyane française, Pérou, Trinidad et Tobago, Venezuela. Cela ne vaut pas pour les personnes de >60 ans.
												g) cas humains associés à des chauves-souris connus. Cas humain en 2014 dû à un rongeur
Cuba	-	-'	+ T2 a)	R	R	-	-	-	-	+	-	h) T2 seulement pour les voyageurs en provenance d'Angola, du Brésil et de la République démocratique du Congo
Curaçao	-	-	+ T1 a)	R	R	-	-	-	-	+	-	i) obligatoire pour les personnes en provenance d'un pays d'endémie dans les 10 jours précédant l'arrivée
El Salvador	M1-12: cas isolés à la frontière du Guatemala P. vivax 99 %, P. falciparum < 1 %	-	-	R	R	-	-	-	-	+	-	

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES
		YF	HA	HB * *	Ty	Ra	Me **	JE	T B	DT ROR **	Po **	
Malaria		Recommandations OMS/Conditions d'entretien spécifiques au pays	+ [b]	+ [T1 c]	R	R	[R] d)	-	-	+	-	a) Certaines régions frontières avec le Pérou et la Colombie: une prophylaxie médicamenteuse peut être indiquée pour des groupes à risques spécifiques (voir page d'introduction). Le recours à un-e spécialiste en médecine des voyages devrait être pris en considération b) Recommandations de vaccination de l'OMS + : recommandée pour les voyages dans les provinces à l'Est des Andes <2300 m: Morona-Santiago, Napo, Orellana, Pastaza, Sucumbíos, Zamora-Chinchipe et à l'Ouest des Andes <2300 m: province Esmeraldas. + : voyages dans les provinces à l'Ouest des Andes <2300 m: Guyas, Los Ríos, Manabí, Santa Elena, Santo Domingo de los Tsachilas, certaines parties des régions de Azuay, Bolívar, Cañar, Carchi, Chimborazo, Cotopaxi, El Oro, Imbabura, Loja, Pichincha, Tungurahua. - : pas recommandée >2300 m, Guayaquil, Quito, îles Galápagos c) T1 seulement pour les voyageurs en provenance du Brésil. La vaccination doit avoir été administrée au moins 10 jours avant l'entrée dans le pays d) cas humains chez des personnes indigènes dûs à des chauves-souris Vampires Extension des recommandations de vaccination contre la fièvre jaune La présentation d'une assurance-maladie de voyage valide pour l'Equateur est prescrite pour toute la durée de Séjour part la loi
Équateur	T1-12 a): <1500 m à l'Est des Andes et dans les provinces Esmeraldas et Carchi. <b>M 1-12:</b> toutes les autres régions <1500 m 0: Haut plateau, Guayaquil, Galapagos. <i>P. vivax</i> 66 %, <i>P. falciparum</i> 34 %											
Guatemala	<b>M 1-12:</b> dans tout le pays <1500 m Risque accru, en particulier à Esquintla, Alta Verapaz, Suchitepéquez, Retalhuleu, Izabal 0: Guatemala City, Antigua, IaC Atitlán <i>P. vivax</i> >99 %, <i>P. falciparum</i> 1 %											

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	YF	HA	HB * *	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT Ror **	Po **	REMARQUES	
												* Voir les abréviations en page 1 ** Voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » [Directives et recommandations]	
Guyana	Malaria	+ T2 a)	R	R	[R]	-	-	-	-	+	-	a) Vaccination contre la fièvre jaune obligatoire pour les arrivées en provenance d'une zone d'endémie de fièvre jaune dans les 10 derniers jours	
	<b>P 1-12:</b> régions Barima-Waini (région 1), Cuyuni-Mazaruni (7), Potaro-Siparuni (8), Haut-Takutu-Haut-Essequibo (9), Haut-Demerara-Berbice (10).												
	<b>T 1-12:</b> < 900 m, régions Pomeeroon-Supenaam (2), îles d'Essequibo-Damara occidental (3), Demerara-Mahaica (4), Manaica, Berbice (5), Berbice Oriental-Courantyne (6).												
	<b>M 1-12:</b> Georgetown, New Amsterdam.												
	<i>P. falciparum</i> 42 %, <i>P. vivax</i> 58 %	+ obl	+	R	R	[R]	-	-	-	-	+	-	
Guyane française	<b>P 1-12:</b> le long des fleuves frontaliers Maroni (W, section moyenne supérieure (sud) du fleuve à partir d'Apatoü, surtout région de Maripa-Soulal) et du fleuve Oapoqué (E) ainsi que dans la région du fleuve Approuague, Régina et dans la moitié sud du pays [régions autour de Saül incl.]												
	<b>T 1-12:</b> au S de la bande côtière, moitié nord de l'intérieur du pays, Cacao, Roura, Ounary incl. section inférieure (N) du fleuve frontalier Maroni à l'ouest [Saint-Laurent-du-Maroni].												
	<b>0:</b> bandes côtières, île du Diable.												
	<i>P. falciparum</i> 20–30 %, <i>P. vivax</i> > 70 %, <i>P. ovale</i> , <i>malariae</i> rares												
Haiti	<b>T 1-12:</b> dans tout le pays, y compris dans les villes.	- T1	+	R	R	R	-	-	-	-	+	+	Choléra : épidémie depuis 2010. La vaccination est seulement recommandée pour les personnes travaillant dans les camps de réfugiés et visites de famille.
	<i>P. falciparum</i> 99 %, <i>P. malariae</i> rare												

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES
		YF [Recom- mandation OMS/Condi- tions d'en- vironnement spécifiques dans le pays]	HA * *	HB * *	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	
Honduras	Malaria  <b>T1-12 a)</b> : Nord-Est du pays (fran- cias à Diros) <b>M1-12</b> : reste du pays : risque accru surtout à Colón, Islas de la Bahía, Atlántida, El Paraíso, Olancho, Joro. <b>0</b> : Tegucigalpa <i>P. vivax</i> 67%, <i>P. falciparum</i> 33%, <i>in- fections mixtes</i> 1%	- , T2 b)	+ R	R	(R)	-	-	-	+	-	-	a) Une prophylaxie médicamenteuse peut être indiquée pour des groupes à risques spécifiques (voir page d'introduction). Le recours à un-e spécialiste en médecine des voyages devrait être pris en considération b) obligatoire pour les personnes en provenance d'un ter- ritoire d'endémie de fièvre jaune dans les 10d précédent l'arrivée (personnes de ≥ 60 ans exclues)
Jamaïque	-	-, T1 +, R	R	R	(R)	-	-	-	-	+	-	
Mexique	<b>0 ou (M)</b> risque minime : tout le pays (quelques foyers dans les régions frontières avec le Guatemala et au NW) <i>P. vivax</i> 100 %	- + R	R	R	(R)	-	-	-	-	+	-	
Montserrat	-	-, T2 +, R	R	R	(R)	-	-	-	-	+	-	
Nicaragua	<b>M1-12</b> : dans la moitié nord du pays et dans les provinces autonomes atlantiques (RAAN et RAAS). <i>P. vivax</i> 79%, <i>P. falciparum</i> 21 %	- T2 a)	+ R	R	(R)	-	-	-	-	+	-	a) la vaccination doit avoir été administrée 10d avant l'entrée dans le pays. T2 à l'exclusion des personnes de > 60 ans
Panama	<b>T1-12</b> : à l'E du canal, surtout Da- rién <b>M1-12</b> : dans les provinces à W du canal (surtout Ngobe/Bougie) <i>P. vivax</i> 97%, <i>P. falciparum</i> 3 %	+ a), T1 b)	+ R	R	(R)	-	-	-	-	+	-	a) Recommandations de vaccination de l'OMS +: recommandée pour les voyages sur la terre ferme à l'E du canal. Régions autonomes d'Emberá et Kuna Yala. Toute la province de Darién. Certaines régions des prov. Colón et Panamá à l'E du canal. -: pas recommandée pour les voyages limités à W du canal et aux régions du canal. Ville de Panamá, San Blas Islands, Balboa Islands (Pearl Islands)
Paraguay	- Officiellement libre de malaria de- puis 2018 Dernier cas autochtone en 2011	+ a), T2 b)	+ R	R	(R)	-	-	-	-	+	-	a) Recommandations de vaccination de l'OMS +: recommandée pour tout le pays, cascades d'Iguazu incl. (+): ville Asunción b) T2 seulement pour les voyageurs en provenance du Brésil Durcissement des conditions d'entrée pour la fièvre jaune

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	YF	HA	HB * *	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT Ror **	Po **	REMARQUES	
												* Voir les abréviations en page 1 ** Voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)	
Pérou	Malaria	+ b)	R	R	R	R	-	-	-	+	-	à risque le plus élevé dans le Loreto (incl. ville d'Iquitos) avec environ 20% <i>P. falciparum</i> . Une prophylaxie médicamenteuse peut être indiquée pour des groupes à risques spécifiques (voir page d'introduction). Le recours à un-e spécialiste en médecine des voyages devrait être pris en considération.	
												bi) Recommandations de vaccination de l'OMS	
												+: recommandée pour les voyages dans les régions suivantes <2300 m : régions Amazonas, Loreto, Madre de Dios, San Martín, Ucayali, Puno, Cusco, Junín, Pasco, Huánuco et certaines parties des régions du NE Ancash, N Apurímac, N et NE Ayacucho, N et Cajamarca, N Huancavelica, E La Libertad, E Piura	
												(+): pas recommandée de manière généralisée pour les voyages à W des Andes: régions de Lambayeque et Tumbes et certaines parties des régions de S/W/central Cajamarca, Piura W.	
												-: pas recommandée >2300 m, régions non listées à W des Andes. Villes de Lima et Cusco. Machu Picchu et Inca trail.	
Rép. Dominicaine	T 1-12: dans tout le pays, risque accru, en particulier dans les provinces de l'W (Dajabón, Elías Piña, San Juan, Baoruco, distrito Náutonal, province Domínguez) et dans les stations touristiques de l'E (en particular dans la province Altagracia).	-	+ R	R	R a)	-	-	-	-	+	-	a) cas humains après morsure de chien (4) et par des chauves-souris (42 cas) entre 2010-2012 Allègement des conditions d'entrée pour la fièvre jaune	
Saint-Kitts-et-Nevis	-	-, T2	+	R	-	-	-	-	-	-	-	-	
St.-Martin	-	-	+	R	-	-	-	-	-	-	-	-	

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES
		YF	HA	HB * *	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	
Malaria												* Voir les abréviations en page 1 ** voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » [Directives et recommandations]
Suriname	P1-12: le long du fleuve Maroni dans la région frontière avec la Guyane française (E), surtout Bendoir et les régions avec des mines d'or.  T1-12: section inférieure (hord) du fleuve Maroni jusqu'à Albina ainsi que toutes les autres régions à l'intérieur du pays - ou (M1-12): la région côtière, Paramaribo incl. <i>P. falciparum</i> 91 %, <i>P. vivax</i> 9 %	+ , T1	+	R	R	[R]	-	-	-	-	-	
Trinité-et-Tobago	-	+ a], T1 b]	+ R	R	[R]	-	-	-	-	-	-	a) Recommandations de vaccination de l'OMS + : recommandée lors de séjours dans les zones forestières de l'île de la Trinité. Cas de fièvre jaune chez des singes de Trinité en 2009. - : pas recommandée pour les passagers de croisières, passagers d'avions en transit et lors de séjours à l'île de Tobago b) T1 seulement pour les voyageurs en provenance de Bolivie, du Brésil, de la Colombie, de l'Équateur, du Pérou et du Suriname
Turques-et-Caïques (îles)	-	-	+ R	-	-	-	-	-	-	-	-	
Uruguay	-	-	+ R	-	[R]	-	-	-	-	-	-	

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES
		YF	HA	HB * *	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	
Venezuela	Malaria  Recommandations OMS (Conditions d'environnement spécifiques du pays)	+ b), T2 c)	+ R	R	R	R	-	-	-	+	-	a) Depuis 2016 augmentation spectaculaire du nombre de cas de paludisme et détérioration des soins de santé au niveau national, surtout dans les régions listées pour la « Prophylaxie ». La couverture sanitaire, en raison de la situation politique, n'est pas assurée (dans tout le pays). On ne peut pas assurer qu'un diagnostic malaria soit possible sur place. C'est pourquoi une prophylaxie lors de séjour dans le pays (pour tout le pays) doit être envisagée. b) Recommandations de vaccination de l'OMS + : recommandée pour tous les voyageurs, sauf pour les voyages dans les régions non listées ci-dessous. (+) : pas recommandée de manière généralisée pour les voyages à Aragua, Carabobo, Miranda, Vargas, Yaracuy, Distr. Federal. - : pas recommandée >2300m dans les états de Trujillo, Mérida, Tachira, Falcon et Lara. Isla Margarita. Villes de Caracas et Valencia. c) T2 seulement pour les voyageurs en provenance du Brésil, également en cas de transit. La vaccination contre la fièvre jaune doit avoir été administrée au moins 10 avant l'entrée dans le pays
Virgin Islands	-	-	+	R	-	-	-	-	-	+	-	a) les personnes qui prévoient un séjour >4 semaines dans le pays et dont le dernier vaccin polio date de plus d'un an doivent recevoir 1 dose de rappel (IPV) et inscrire cette vaccination dans le Certificat international de vaccination (selon l'OMS, 30.11.2018: <a href="http://www.who.int/news-room/detail/30-11-2018-statement-of-the-nineeenth-hr-emergency-committee-regarding-the-international-spread-of-poliovirus">http://www.who.int/news-room/detail/30-11-2018-statement-of-the-nineeenth-hr-emergency-committee-regarding-the-international-spread-of-poliovirus</a> ) Cas dus à des poliovirus circulants sauvages (2018) et dérivés d'une souche vaccinale (CVDPV) b) Les citoyens originaires du Nigéria ou domiciliés dans ce pays doivent pouvoir montrer une preuve de la vaccination contre la polio
Afghanistan	T 4-12 : 2500 m, y compris Kaboul.  <i>P. falciparum</i> 10–20%, <i>P. vivax</i> 80–90 %	-, T1	+	R	+	R	-	-	-	-	+ b)	

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES
		YF	HA	HB * *	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	
	Malaria	Raccom- mandations/Condit- tions d'en- tretien spé- cifique- lion pays	-, T1	+	R a)	-	R	b)	-	-	-	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également OFSP «Plan de vaccination suisse» [Directives et recommandations]
Arabie Saoudite	<b>M 1-12:</b> dans le SW. La majorité des cas sont importés Prédominance de <i>P. falciparum</i> , à côté de <i>P. vivax</i>											à) la vaccination contre l'hépatite B est recommandée pour tous les pèlerins de sexe masculin à cause de l'obligation de se raser la tête b) vaccination obligatoire avec un vaccin quadrivalent conjugué pour - les pèlerins [Hadj, Umra] - toute personne travaillant comme saisonnier - les citoyens venant du Burkina Faso, Mali, Niger, Nigéria, et les voyageurs venant d'un pays faisant partie de la ceinture de la ménigrité [et de la Rép. du Congo] Selon le ministère de la santé saoudien, la durée maximale de validité du vaccin conjugué contre les méningocoques est de 5 ans, celle du vaccin polysaccharidique de 3 ans. Le vaccin doit être clairement documenté dans le certificat de vaccination. c) Vaccination de base et rappel à 10 ans recommandés aux pèlerins [Hadj/Umra]. Une vaccination contre l'influenza est recommandée à tous les pèlerins, mais en particulier ceux faisant partie des groupes à risque.
Arménie	-		-	+	R	R	R	-	-	-	+	-
Azerbaïdjan	-		-	+	R	R	R	-	-	-	+	-
Bahreïn	-		-	+	R	-	[R]	-	-	-	+	-
Bangladesh	<b>T 1-12 a)</b> : SE du pays (district de Chittagong) <b>M 1-12</b> reste du pays <b>0</b> : Dhaka City. <i>P. falciparum</i> 91 %, <i>P. vivax</i> 9 %, <i>P. malariae</i> rare		-	+	R	+	R	-	R 5-12 b)	-	+	à) Une prophylaxie médicamenteuse peut être indiquée pour des groupes à risques spécifiques (voir page d'introduction). Le recours à un-e spécialiste en médecine des voyages devrait être pris en considération b) présente surtout dans la division Rājshāhī

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES
		YF	HA	HB * *	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT Ror **	Po **	
Bhoutan	Malaria											* Voir les abréviations en page 1 ** Voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » [Directives et recommandations]
	<b>M 1-12:</b> S < 1700 m (régions frontières vers l'Inde: Chhukha, Dagona et Pemagatshel, Samchi, Shemgang, Geyleg-phug en particulier, Sarpaing et Samdrup-Jonkhar).	-, T2	+	R	+	R	-	R: S 5-10	-	+	-	
	<b>0:</b> pas de risque pour les voyages guidés dans les régions touristiques du pays. <i>P.falciparum</i> 35 %, <i>P.vivax</i> 65 %	-	-, T1	+	R	R	-	-	R?	-	+	-
British Indian Ocean Territory (Archipel de Chagos, Diego García)												
Brunéi Darussalam	T 1-12: dans tout le pays. <i>P.knowlesi</i> connu chez les singes, cas isolés humains en 2015	-, T1	+	R	-	R	-	R: 1-12	-	+	- a)	a) vaccination obligatoire contre la polio pour les citoyens d'Afghanistan, du Pakistan et du Nigeria
Cambodge	<b>T 1-12:</b> dans tout le pays surtout N et NE des régions forestières	-, T1	+	R	R	R	-	R: 1-12 (surtout 5-10)	-	+	-	
	<b>M 1-12:</b> région du sud Mékong 0: Phnom Penh, Siem Reap City (centre ville) et temples d'Angkor Wat											
	<i>P.falciparum</i> 86 %, <i>P.vivax</i> 12 %, <i>P.malariae</i> 2 %, <i>P.knowlesi</i> rare.											
Chine	<b>M 1-12:</b> dans la province du Yunnan (surtout à la frontière avec le Myanmar) et ainsi que l'E du Tibet (Motou county) a). 0: reste du pays. <i>P.falciparum</i> (<1 %) au Yunnan, sinon <i>P.vivax</i> (99%). <i>P.knowlesi</i> rare à la frontière avec le Myanmar)	- T1	+	R	R	R	-	R: N 5-9 R: S 4-10 a)	b)	+	-	a) risque le plus élevé au SW et au centre S. Pas de déclara-tions de Xizang (Tibet) Xinjiang et Qinghai b) cas sporadiques surtout au N. Régions d'Hunchan, de Jilin et à l'ouest du Yunnan, à la frontière avec le Myanmar
Corée, République démocratique (Corée du Nord)	<b>M 3-12:</b> dans tout le pays, en particulier dans les provinces du Sud et à la frontière avec la Corée du S. <i>P.vivax</i> 100 %	-	+	R	R	R	-	R a)	-	+	-	a) 5-10, pas de données

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES
		YF	HA	HB * *	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	
Corée, République (Corée du Sud)	M 3-12: 3-12 dans le N [régions rurales d'Incheon, des provinces Kangwon-Do et Kyonggi-Do, inclus la zone démilitarisée] <i>P. vivax</i> 100 %	-	+ R	- R	- R	- R: 5-10	- R:	- +	- +	-	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également OFSP «Plan de vaccination suisse» (Directives et recommandations)	
Emirats Arabes Unis	-	- + R	- R	- R	- R	- -	- -	- +	- +	-	[a] à un document prouvant la vaccination contre la poliomélyrite est obligatoire pour les voyageurs provenant d'un pays infecté par le poliovirus, si pas de document, une vaccination orale contre la polio sera effectuée à l'entrée en Géorgie	
Géorgie	- Dernier cas autochtone en 2012. <i>P. vivax</i>	- + R	- R	- R	- R	- -	- -	- +	- +	-	Eventuellement test VIH obligatoire (se renseigner auprès des ambassades)	
Hongkong	-	- + R	- a] R	- R	- R: 4-10	- R:	- +	- +	- +	-	al cas isolés dans les régions rurales du N	
Inde	T 5-11 a]/M 12-4: < 2000 m à l'Est et Nord-Est du pays M 1-12: < 2000 m reste du pays ainsi qu'à Delhi, au Rajasthan et à Mumbai, Andamanes et Nicobares (exceptions: voir ci-dessous) 0: > 2000 m: régions montagneuses de Himachal Pradesh, Jammu-et-Cachemire, Sikkim, Cachemire, Lakshadweep <i>P. vivax</i> 66 %, <i>P. falciparum</i> 34 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i>	- T1 + R	+ R	- R	- R: N 5-11 R: S 1-12 b)	- R: N 5-11 R: S 1-12 b)	- +	- +	- +	- +	[c] d) à une prophylaxie médicamenteuse peut être indiquée pour des groupes à risques spécifiques (voir page d'introduction). Le recours à un-e spécialiste en médecine des voyages devrait être pris en considération b) risque le plus élevé au NE. Cas déclarés dans toutes les villes sauf celles de Dadra, Daman, Diu, Gujarat, Himachal Pradesh, Jammu/Kashmir, Lakshadweep, Meghalaya, Nagar, Haveli, Punjab, Rajasthan et Sikkim c) 2018: contamination de vaccins oraux bivalents avec un poliovirus de type 2, une vaccination contre la polio doit donc être prise en considération pour les voyageurs d) une vaccination contre la polio est exigée (à documenter au moyen du carnet de vaccination international) pour les voyageurs provenant des pays suivants: Afghanistan, Ethiopie, Kenya, Nigeria, Pakistan, Somalie, Syrie. La vaccination doit avoir eu lieu 4 semaines avant l'entrée dans le pays et ne pas dater de plus d'une année	

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES
		YF Recomman- dations den- trées spé- cifiques au pays	HA **	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T E	B E	DT ROR **	
Indonésie	Malaria	- T1	+	R	+ a)	Rb)	-	R: 1-12	-	+	+	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également OFSP «Plan de vaccination suisse» [Directives et recommandations]
	P 1-12: Irian Jaya (W/Papua), Est Nusa Tenggara [îles de Flores jusqu'à Timor îles de Sumba, Moluques, ainsi que les îles des côtes ouest de Sumatra (Siberut, Sipura, Pagai Utara, Pugau Selatau, etc)] T 1-12: Kalimantan (Borneo) <b>M 1-12:</b> Sumatra, Java, Sulawesi, Ouest Nusa Tenggara [îles de Lombok jusqu'à Sumbawa] 0: grandes villes, Bali <i>P. falciparum</i> 62%, <i>P. vivax</i> 37%, <i>P. knowlesi</i> particulièrement Kalmantan (Borneo)											al seulement pour les îles à l'E de Bali, autrement risque faible (R) b) cas humains connus à Bali, Kalimantan, Irian Java, Nusa Tenggara, Sumatra. Risque le plus élevé au Nusa Tenggara oriental (surtout Flores). La pénurie locale de vaccin contre la rage est fréquente.
Iran		- T1	+	R	R	R	-	-	-	+	-	
	<b>M 3-11:</b> zones rurales Hormozgan, Sistan-Beluchestan (S), Kerman (S, partie tropicale). 0: pas de risque lors de séjours dans les régions touristiques du pays. <i>P. vivax</i> 93%, <i>P. falciparum</i> 7%											
Iraq		- T1	+	R	R	R	-	-	-	+	+ a)	a) pour les personnes provenant des pays suivants, une vaccination à l'aéroport d'ERBIL est exigée (carnet de vaccination international): Afghanistan, Nigeria, Pakistan, Somalie, Syrie et Sud Soudan.
	<b>M 5-11:</b> < 1500 m au NIE Derniers cas autochtones déclarés en 2009.			- + a)	R	-	R	-	-	+	-	b) al vaccination recommandée pour VFR (Visiting Friends and Relatives) des familles arabes vivant à la campagne.
Israël		-	-	R	-	-	R	-	-	R:	-	b) al vaccination seulement pour les longs séjours en zones rurales (rizières et élevages de cochons).
Japon		-	-	R	-	-	R:	7-10 a)	b)	+	-	b) seulement cas isolés, surtout une zoonose. 1 cas humain en 1993.
Jordanie		- T1	+	R	R	R	-	-	-	+	-	Eventuellement test VIH obligatoire (se renseigner auprès des ambassades)
Kazakhstan	- pas de cas de malaria déclaré depuis 2004] <i>P. vivax</i>	- T1	+	R	R	R	-	-	R a)	+	-	a) cas isolés dans la région Almaty et à l'est du pays. Eventuellement test VIH obligatoire (se renseigner auprès des ambassades)
Kirghizistan	-	-	+	R	R	R	-	-	R a)	+	-	al rage, mise en évidence chez des animaux, aussi dans le Parc National Nature, Ala-Archa.

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES
		YF	HA	HB * *	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	
Kowéït	—	—	+	R	—	(R)	—	—	—	—	+ a)	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également OFSP «Plan de vaccination suisse» [Directives et recommandations]
Laos	T1-12: accru dans le S. <b>0:</b> Vientiane. <i>P.falciparum</i> 39%, <i>P.vivax</i> 61%, <i>P.malariae</i> , <i>P.ovale</i> 1%, <i>P.knowlesi</i>	—, T1	+	R	R	R	—	R: 1-12, surtout 6-10	—	—	+ a)	a) 2016: cas dus à des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (CVDPV1)
Liban	—	—	+	R	R	R	—	—	—	—	—	
Malaisie	<b>T1-12 a):</b> Malaisie orientale (Bornéo) <b>M1-12:</b> à l'intérieur des terres de Malaisie occidentale (surtout Johor et Pahang). <b>0:</b> villes et côtes. <i>P.vivax</i> 67%, <i>P.falciparum</i> 29%. <i>P.knowlesi</i> (dans certaines régions env. 68%), Sarawak: <i>P.cynomolgi</i>	—, T1	+	R	R	Rb)	—	R: 1-12 c)	—	—	—	a) surtout à E de la Malaisie/Kalimantan (Bornéo) et Ke-lantan au NE de la Malaisie de W env. 68 % des cas de malaria dus à <i>P. knowlesi</i> b) risque acéré sur l'île de Bornéo (14 cas humains depuis 2017 à Sarawak), cas isolés connus de rage humaine au N et NE du pays à la frontière de la Thaïlande c) W Malaisie: risque minime, endémique à Kalimantan, surtout 10-12
Maldives	—	—, T1	+	R	—	—	—	—	—	—	—	
Mongolie	—	—	+	R	R	R	—	—	a)	+	—	a) cas isolés dans la zone frontière N avec la Russie (Provinces Selenga et Bulgan) et dans la région d'Ulan Bator
Myanmar/ Birmanie	T1-12: < 1000 m, surtout au NW et au S <b>M1-12:</b> > 1000 m – 2000 m <b>0:</b> > 2000 m: Yangon (Rangoon), Mandalay City. <i>P.falciparum</i> 60%, <i>P.vivax</i> 35%, reste <i>P.malariae</i> , <i>P.ovale</i> , <i>P.knowlesi</i> (frontière chinoise) a)	—, T1	+	R	R	R	—	R: 5-10	—	—	+ a)	a) 2015: cas dus à des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (CVDPV1)
Népal	T1-12: < 2000 m, risque faible lors de séjours dans les districts du sud, surtout dans le Terai, vers l'Inde, Royal Chitwan Park (flambées occasionnelles surtout 7-10). <b>0:</b> Kathmandu, Pokhara, Himalaya Trekking <i>P.vivax</i> 85%, <i>P.falciparum</i> 15%	—, T1	+	R	+	R	—	R: S 6-10 a)	—	+	—	a) > 90 % dans le territoire du Terai, cas rares dans les régions de collines (vallée Kathmandu incl.)
Omán	<b>M1-12:</b> Dakhliyah, N Batinah, N et S Sharqiyah. Cas sporadiques le plus souvent importées.	—	+	R	—	R	—	—	—	—	—	

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES
		YF	HA	HB * *	Ty	Ra	Me **	JE	T B **	DT ROR **	Po **	
Malaria												* Voir les abréviations en page 1 ** voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » [Directives et recommandations]
Ouzbékistan	- Derniers cas autochtones en 2010. <i>P. vivax</i>	- + R R R						- - -	+ +			
Pakistan	T1-12: dans tout le pays < 2500 m, villes inc. <i>P. falciparum</i> 30%, <i>P. vivax</i> 70 %	- T1 + R + a)			R -		R: SE 5-10 b)	-	+ + c)			a) depuis 2016 flambée continue avec des infections à <i>Salmonella Typhi</i> multirésistantes b) données limitées, cas humains déclarés des environs de Karachi b) les personnes qui prévoient un séjour >4 semaines dans le pays et dont le dernier vaccin polio date de plus d'un an doivent recevoir 1 dose de rappel (IPV) et inscrire cette vaccination dans le Certificat international de vaccination (selon l'OMS, 30.11.2018: <a href="http://www.who.int/news-room/detail/30-11-2018-statement-of-the-nine-teenth-international-emergency-committee-regarding-the-international-spread-of-poliovirus">http://www.who.int/news-room/detail/30-11-2018-statement-of-the-nine-teenth-international-emergency-committee-regarding-the-international-spread-of-poliovirus</a> ) Cas dus à des poliovirus circulants sauvages (WPV1) et dérivés d'une souche vaccinale (cV/DPV2)
Palestinienne, Autorité	-	- + a)		R -	R -			- - -	+ +			a) Vaccination recommandée pour les VFR (Visiting Friends and Relatives) des familles arabes vivant à la campagne.
Philippines	T1-12: < 600 m risque faible à Palawan, Mindanao, Sulu Archipelago, Tawi-Tawi Islands <b>M 1-12:</b> Luzon, Panay Islands, Negros Islands, reste du pays [exception: voir ci-dessous] 0: Manila City et autres villes, Catanauan, Masbate Samar Islands, Leyte, Bohol, Siquijor, Cebu, Guimaras Camiguin <i>P. falciparum</i> 86%, <i>P. vivax</i> 12%, <i>P. knowlesi</i> rare	- T1 + R R R					R: 1-12 a)	-	+ +			a) surtout Nueva Ecija, Manila, cas sporadiques à Luzon, Visayas
Qatar	-	- + R						- - -	+ + - a)			a) pour les personnes en provenance des pays suivants, une vaccination contre la polio est exigée (carnet de vaccination international): Afghanistan et Pakistan.
Singapour	<b>M 1-12</b> dans tout le pays 0: centre-ville <i>P. falciparum</i> , <i>P. vivax</i> , <i>P. knowlesi</i> très rare	- T1 - R						- - -	+ +			

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES
		YF	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	
Sri Lanka	<b>M 1-12 a)</b> : <1200 dans la Northern Prov. <b>0</b> : dans le reste du pays [= la plupart des régions touristiques] <i>P. vivax</i> 98 %, <i>P. falciparum</i> 2 %	T1 b)	+	R	R	R	-	R: 1-12 c)	-	+	-	a) Officiellement exempt de malaria [OMS septembre 2016]. Comme la surveillance pose potentiellement des problèmes en raison de l'instabilité politique dans la province du nord, par précaution il est conseillé d'appliquer les mesures de protection contre les moustiques b) T1, y compris pour les voyageurs en provenance de São Tomé-ét-Principe, la Somalie, la Tanzanie c) surtout dans les districts Anuradhapura, Gampaha, Kurunegala, Polonnaruwa et Puttalam
Syrie	<b>M 5-10 a)</b> : dans le N, en particulier dans le Gouvernorat d'Al-Hasaka au NE Dernier cas autochtone 2005	-, T1	+	R	R	R	-	-	-	+	+ b)	a) pas de surveillance depuis 2010 b) pays considéré comme plus infecté par le poliovirus sauvage ou le cVDPV, mais qui reste vulnérable à une réinfection par le WPV ou cVDPV (selon les recommandations de l'OMS, 30.11.2018: <a href="http://www.who.int/news-room/detail/30-11-2018-statement-of-the-nineteenth-ihr-emergency-committee-regarding-the-international-spread-of-poliovirus">http://www.who.int/news-room/detail/30-11-2018-statement-of-the-nineteenth-ihr-emergency-committee-regarding-the-international-spread-of-poliovirus</a> ) Depuis 2017 : cas dus à des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV2) Eventuellement test VIH obligatoire (se renseigner auprès des ambassades)
Tadjikistan	<b>M 1-12</b> : <2000 m. Cas sporadiques. La majorité des cas sont importés. <i>P. vivax</i> 90 %, <i>P. falciparum</i> 10 %	-	+	R	R	R	-	-	-	+	-	
Taiwan [Taïpe chinois]	-	-	+	R	-	R a)	-	R: 5-10 b)	-	+	-	a) rage surtout chez les blaireaux-furets (Metogeat moschata) 2013 b) cas sporadiques surtout l'île Eventuellement test VIH obligatoire (se renseigner auprès des ambassades)

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	Malaria	VACCINATIONS*										REMARQUES
			YF	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	
Thaïlande	T1-12: dans les régions frontières forestières avec Myanmar, Laos et Cambodge et régions rurales frontières des districts de Phang Nga (N), Songkhla et de Phuket, ainsi que les îles de Koh Chang et Koh Kut. <b>M1-12:</b> reste de l'intérieur du pays ainsi que Ko Samui, Phuket (seulement partie sud de l'île). <b>0:</b> villes de Bangkok, Chiang Mai, Chiang Rai, Pattaya, Samet, îles de la province de Krabi (Koh Phi Phi, Koh Yao Noi, Koh Yao Yai, Ko Lanta) <i>P.falciparum</i> 50-75%, <i>P.vivax</i> 50-60%, <i>P.ovale</i> rare, <i>P.knowlesi</i> rare	-, T1 a)	+ R	R	R	-	R: 1-12 [sur- tout 5-10] b)	-	+	-	-	a) Obligatoire pour les personnes en provenance d'un pays d'endémie dans les 10 jours précédant l'arrivée. b) avant tout au N, parfois au S et le long des côtes L'entrée peut être refusée en cas de VIH déclaré ou suspect	
Timor-Leste (Timor oriental)	T1-12: dans tout le pays <i>P.falciparum</i> 89%, <i>P.vivax</i> 11%, <i>P.ovale</i> < 1%, <i>P.malariae</i> < 1 %	-, T1	+ R	+ R	R	-	R: a) 1-12	-	+	+	+	a) cas sporadiques	
Turkménistan	-	-	+ R	R	R	-	-	-	+	+	-	al surtout au N [surtout dans les provinces du NW aux zones frontières avec la Chine et les provinces du N autour d'Hanoï]	
Vietnam	T1-12: <1500 m, risque surtout dans certaines provinces du centre et du S: Gia Lai, Dak Lak, Kon Tum, Binh Phuoc, Dak Nong, Dans le W des provinces Khanh Hoah, Quang Tri, Ninh Thuan, Quang Nam et au NW (Lai Chau). <b>M1-12:</b> reste du pays, y compris dans les deltas du Mekong et de la Red River. <b>0:</b> centres des grandes villes <i>P.falciparum</i> 50%-80%, <i>P.vivax</i> 10%-50%, <i>P.knowlesi</i> rare	-, T1	+ R	R	R	-	R: 1-12 [sur- tout 5-10] a)	-	+	-	-	al surtout au N [surtout dans les provinces du NW aux zones frontières avec la Chine et les provinces du N autour d'Hanoï]	
Yémen	T1-12 a): <2000 m Soqatra incl. [île devant la Somalie] <b>0:</b> Sanáá, <i>P.falciparum</i> 95%, <i>P.malariae</i> , <i>P.ovale</i> , <i>P.vivax</i> 5%	-	+ R	R	R	-	-	-	+	+	+	a) La situation de la malaria n'est pas claire. En raison de l'instabilité politique actuelle, la couverture sanitaire n'est pas garantie dans le pays. On ne peut pas assurer qu'un diagnostic malaria soit possible sur place. C'est pourquoi une prophylaxie lors de séjour dans le pays (pour tout le pays) doit être envisagée.	

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES	
		YF	HA	HB * *	Ty	Ra	Mé **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » [Directives et recommandations]	
Australie	Malaria	-, T1	-	R	-	- a)	-	Rb)	-	+	-	a) seulement rage de chauve-souris australienne b) risque minime : sauf Torres Strait [1 cas au Cape York] [12-5]	
Cook (îles)		-	+	R	R	-	-	-	-	+	-	a) obligatoire pour les personnes en provenance d'un pays d'endémie dans les 10 jours précédant l'arrivée, sauf pour les transits	
Fidji (îles)		-	+, T1 a)	R	R	-	-	-	-	+	-	a) très rare	
Guan (US)		-	+	R	-	-	-	R: 10 <sup>-3</sup> a)	-	+	-	a) très rare	
Kiribati		-, T2	+	R	R	-	-	-	-	+	+	+	
Marshall (îles)		-	+	R	R	-	-	-	-	+	-		
Micronésie		-	+	R	R	-	-	-	-	+	-		
Nauru		-, T2	+	R	R	-	-	-	-	+	-		
Nioué		-, T1	+	R	R	-	-	-	-	+	-		
Norfolk (île)		-	+	R	R	-	-	-	-	+	-		
Nouvelle-Calédonie		-, T1	+	R	-	-	-	-	-	+	-		
Nouvelle-Zélande		-, T1	-	R	-	-	-	-	-	+	- a)	a) Nouvelle-Zélande : une vaccination contre la polio est exigée (carnet de vaccination international) pour les voyageurs en provenance d'Afghanistan ou du Pakistan. La vaccination doit avoir eu lieu 4 semaines avant l'entrée dans le pays et ne pas dater de plus d'une an	
Palau		-	+	R	R	-	-	-	-	+	-		

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES	
		YF	HA	HB	* *	Ty	Ra	Me	**	JE	T B E	DT ROR **	
Malaria		Recommandation OMS/Conditions d'entreées spécifiques au pays	-	+ R	-	-	-	-	-	R a)	-	+ + b)	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également QFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
Papouasie-Nouvelle-Guinée	P 1-12: <2000 m (paludisme recrudescents dans les montagnes). Aussi dans la capitale : Port Moresby	<i>P. falciparum</i> 65%-80%, <i>P. vivax</i> 10%-30%, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> rare	-	-	-	-	-	-	-	-	-	a) données éparses, cas isolés dans le W, Golf et S des provinces de montagne b) les personnes qui prévoient un séjour > 4 semaines dans le pays et dont le dernier vaccin polio date de plus d'un an doivent recevoir 1 dose de rappel (IPV) et inscrire cette vaccination dans le Certificat international de vaccination (selon les recommandations de l'OMS, 30.11.2018: <a href="http://www.who.int/news-room/detail/30-11-2018-statement-of-the-nineteenth-international-committee-regarding-the-international-spread-of-poliovirus">http://www.who.int/news-room/detail/30-11-2018-statement-of-the-nineteenth-international-committee-regarding-the-international-spread-of-poliovirus</a> )	Depuis 2018: cas dus à des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (CVDPV1)
Pitcairn	-	-, T1	+ R	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Polynésie fr.	-	-, T1	+ R	R	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Salomons (îles)	P 1-12: dans tout le pays	<i>P. falciparum</i> 60%, <i>P. vivax</i> 35%-40%, <i>P. ovale</i> < 1%	-, T2	+ R	R	-	-	-	-	R a)	-	-	a) très rare 10-3
Samoa US	-	-	+ R	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Samoa Western	-	-, T1	+ R	R	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tonga	-	-	+ R	R	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tuvalu	-	-	+ R	R	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Vanuatu	T 1-12: dans tout le pays 0: Port-Vila.	<i>P. falciparum</i> 10%, <i>P. vivax</i> 90%, <i>P. ovale</i> < 1%	-	+ R	R	-	-	-	-	-	-	-	+ +
Wallis & Futuna	-	-, T1	+ R	R	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Albanie	-	-, T2 - a)	- R	- b)	-	-	-	-	-	R c)	-	-	a) vaccination recommandée pour les VFR (Visiting Friends and Relatives) dans des régions rurales isolées avec conditions sanitaires suboptimales b) cas isolés de rage terrestre connus ; pas de cas humain depuis 2000 (au moins) c) existence de foyers ? Manque de donnée
Allemagne	-	-	- R	- a)	-	-	-	-	-	R b)	-	-	a) pas de cas humain depuis 2005. b) Risque surtout dans la moitié S du pays (RKI: Epid. Bulletin 26.04.2018, N°17)

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES	
		YF	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » [Directives et recommandations]	
<b>Autriche</b>	<b>Malaria</b>	–	–	R	–	–	a)	–	R b)	+	–	a) pas de cas humain depuis 2000 (au moins). b) risque dans tout le pays, sauf les montagnes. Risque le plus élevé dans le S	
<b>Bélarus</b>		–	–	R	–	R a)	–	–	R b)	+	–	a) Rage répandue chez les animaux sauvages et de compagnie (>1000 cas entre 2010–2017), 3 cas humains entre 2010–2017. b) dans tous le pays, sauf dans le N	
<b>Belgique</b>		–	–	R	–	–	–	–	–	+	–		
<b>Bosnie</b>		–	–	+ R	–	a)	–	–	R b)	+	–	a) cas isolés de rage terrestre ; pas de cas humain depuis 2000 (au moins) b) cas isolés dans le N	
<b>Bulgarie</b>		–	+	R	–	a)	–	–	R b)	+	–	a) cas isolés de rage terrestre connus, pas de cas humain depuis 2000 (au moins). b) cas isolés	
<b>Cypre</b>	<b>M 4-11 : a)</b>	–	–	R	–	–	–	–	R	+	–	a) Août 2017 3 touristes infectés par du <i>P. vivax</i> après séjour dans le nord de l'île.	
<b>Croatie</b>		–	– a)	R	–	b)	–	–	R c)	+	–	a) vaccination recommandée pour les VFR (Visiting Friends and Relatives) dans les régions rurales isolées avec conditions sanitaires suboptimales b) cas de rage terrestre connus, pas de cas humain depuis 2000 (au moins).	
<b>EUROPE</b>													
<b>Danemark</b>		–	–	R	–	–	–	–	R a)	+	–	a île de Bornholm. Nord Seeland	
<b>Espagne</b>		–	–	R	–	a)	–	–	–	+	–	a) cas isolés de rage terrestre connus, risque faible seulement dans les exclaves en Afrique du N Ceuta et Melilla. Dernier cas humain en 2014.	
<b>Estonie</b>		–	+	R	–	a)	–	–	R b)	+	–	a) cas isolés de rage terrestre connus, pas de cas humain depuis 2000 (au moins). b) dans toute le pays. Le risque majeur existe dans le W du pays (Pärnumaa, Läänemaa), E (Iida-Virumaa), les Saaremaa et dans le SE (Põlvamaa, Tartumaa). Co-circulation des 3 sous-types : FSME, Sibérie et Extrême-Orient	
<b>Finlande</b>		–	–	R	–	–	–	–	R a)	+	–	a) Risque le plus élevé : île d'Åland, archipel SW (inclus Kemiö et Ulusikaupunki), Turku et autres îles, les régions de Simo/Kemi, Pyhäjoki, Helsingfors/Helsinki/Archipel de Sipo, Kokkola, Lappeenranta, Kotka/Archipel de Hamina. Cas isolés dans tout le pays	

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES
		YF	HA	HB * *	Ty	Ra	Mé **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	
	Malaria	Recommandation OMS (Conditions sanitaires spécifiques au pays)	-	-	R	-	-	-	R a]	+	-	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également DfESP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
France	-	-	-	R	-	-	-	-	R c]	+	-	a) Risque le plus élevé en Alsace (régions Guebwiller, forêt de Neuhof, vallée de Munster) et dans les régions de Lorraine et Nancy. 2002 : cas isolés dans les régions de Grénoble, Faverges, Pyrénées, Aquitaine
Grèce	- a)	-	-	R	-	b)	-	-	R c]	+	-	a) pas de risque ou risque minime (P. vivax 100%) entre mai et novembre dans les régions rurales avec une population migrante élevée. Depuis 2010 : cas isolés surtout chez des migrants en Laconie dans le S (Delta Evrotas) et autres cas isolés (P. vivax). Aucun cas local depuis 2014. b) cas isolés de rage terrestre connus [Nord] c) cas isolés dans la région de Thessalonique. Pas de cas déclaré depuis plusieurs années
Hongrie	-	-	-	R	-	a)	-	-	R b)	+	-	a) cas isolés de rage terrestre connus, pas de cas humain depuis 2000 (au moins). b) surtout dans l'ouest, région du Danube (Zala, Somogy, Vas, Nograd), Transdanubia, lac Balaton.
Italie	-	-	-	R	-	a)	-	-	R b)	+	-	a) Entre 2008–2011, cas chez des animaux sauvages et de compagnie, principalement au N, puis plus de cas. b) cas isolés dans le NE (Frioul, Vénétie), et en Toscane (N de Florence).
Kosovo	-	- a)	-	R	-	b)	-	-	R c)	+	-	a) vaccination recommandée pour les VFR (Visiting Friends and Relatives) dans les régions rurales isolées avec conditions sanitaires suboptimales. b) Cas isolés, pas de cas humain depuis 2010 (au moins). c) rare
Lettanie	-	-	- a)	R	-	b)	-	-	R c]	+	-	a) vaccination recommandée pour les VRF (Visiting Friends and Relatives) dans des régions rurales isolées avec conditions sanitaires suboptimales b) cas isolés de rage terrestre connus jusqu'en 2012, dernier cas humain 2003 c) dans tout le pays, également dans la ville de Riga. Risque le plus élevé dans le centre du pays
Liechtenstein	-	-	-	R	-	b)	-	-	R a)	+	-	a) Balzers / Vaduz / Neendeln
Lituannie	-	-	- a)	R	-	b)	-	-	R c]	+	-	a) vaccination recommandée pour les VFR (Visiting Friends and Relatives) dans les régions rurales isolées avec conditions sanitaires suboptimales b) cas isolés de rage terrestre connus, dernier cas humain 2000. c) dans tout le pays

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES
		YF	HA	HB * *	Ty	Ra	Me **	JE	T B	DT ROR **	Po **	
Malte	Malaria	-, T1	-	R	-	-	-	-	-	+	-	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
Macedoine		-	- a]	R	-	b]	-	-	-	+	-	a) vaccination recommandée pour les VFR (Visiting Friends and Relatives) dans des régions rurales isolées avec conditions sanitaires suboptimales b) cas isolés de rage terrestre connus. Pas de cas humain depuis 2000 (au moins).
Moldavie		-	+ R	R	R a]	-	- R b]	+ R b]	+ R b]	-	-	a) Entre 2010-2017, plus de 500 cas chez des animaux de compagnie. Pas de cas humain depuis 2000 (au moins). b) pas de données. Existence probable
Monténégro		-	- a]	R	-	b]	-	-	-	+	-	a) vaccination recommandée pour les VFR (Visiting Friends and Relatives) dans des régions rurales isolées avec conditions sanitaires suboptimales b) cas isolés de rage terrestre connus. Pas de cas humain depuis 2000 (au moins).
Norvège		-	- R	-	a]	-	- R b]	+ R b]	+ R b]	-	-	a) Rage terrestre à Svalbard b) surtout dans le SE (Tromsø, Vest-Agder, Aust-Agder), côtes S et l'île Tromsø, groupe d'îles du Spitzberg
Pologne		-	- R	-	R a]	-	- R b]	+ R b]	+ R b]	-	-	a) Entre 2010-2017, plus de 700 cas chez des animaux sauvages (animaux domestiques: 167). Pas de cas humain depuis 2000 (au moins). b) risque le plus important dans le NE: Warmińsko-Mazurskie (lacs de Masurie), Białystok et Podlaskie. Foyer dans le SW vers la frontière de Tchéquie. Risque faible dans le NW et dans les provinces centrales.
Portugal		-	- R	-	- R a]	-	- R b]	-	- R b]	-	-	
Roumanie		-	+ R	R	R a]	-	- R b]	+ R b]	+ R b]	-	-	a) Entre 2010-2017, plus de 1300 cas chez des animaux sauvages, plus de 500 cas chez des animaux de compagnie, 1 cas humain en 2012. b) district de Tulcea et Transylvanie (peu de données)
Russie (Féd.)		-	+ R	R	R a]	- R: E 7-9 b]	- R: C]	+ R: C]	+ + d)	-	-	a) Entre 2010-2017, plus de 1000 cas chez des animaux de compagnie à travers le pays et 36 cas humains. b) cas isolés au S de la région Chabarovsk (extrême SE) c) couloir de risque de St Petersburg, Chelyabinsk, Kazan, Tyumen, Novosibirsk, Irkoutsk, Khabarovsk vers Vladivostok. Risque majeur en Sibérie W (surtout RSSE et sous-type de Sibérie W). Dans le W FSME, vers l'E la variante plus dangereuse RSSE et le sous-type de Sibérie d) SE (frontières avec la Chine, Xinjiang) Eventuellement test VIH obligatoire (se renseigner auprès des ambassades)

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*										REMARQUES
		YF	HA	HB	Ty	Ra	Me	JE	T B E	DT ROR **	Po **	
Malaria		Recommandation OFSP/Conditions d'entrees dans le pays spécifiques au pays	-	- a)	R	-	b)	-	R c)	+	-	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
Serbie			-	- a)	R	-	b)	-	R c)	+	-	a) vaccination recommandée pour les VFR (Visiting Friends and Relatives) dans des régions rurales isolées avec conditions sanitaires suboptimales. b) cas isolés de rage terrestre connus. Pas de cas humain depuis 2000 (au moins). c) cas sporadiques autour de Belgrade
Slovaquie		-	-	+ R	-	a)	-	-	R b)	+	-	a) cas isolés de rage terrestre connus. Pas de cas humain depuis 2000 (au moins). b) vraisemblablement dans tout le pays
Slovénie		-	-	R	-	a)	-	-	R b)	+	-	a) cas isolés de rage terrestre connus. Pas de cas humain depuis 2000 (au moins). b) dans tout le pays ; incidences plus hautes dans les régions de Gorenjska et Koroška
Suède		-	-	R	-	-	-	-	R a)	+	-	a) régions de Stockholm, Södermanland, Uppsala, Västra Götaland et cas isolés dans tout le pays.
Suisse		-	-	R	-	-	-	-	R a)	+	-	a) élargissement des zones touchées et des cas, voir OFSP ; <a href="http://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/krankheiten-im-ueberblick/fsme.html">www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/krankheiten-im-ueberblick/fsme.html</a>
Tchéquie		-	-	R	-	a)	-	-	R b)	+	-	a) pas de cas humain depuis 2000 (au moins). b) dans tout le pays. Le plus grand risque se situe au sud de Prague (S Bohême, collines Moravie-Bohème)
Turquie	M: au SE. Pas de cas autochtones depuis 2015 <i>P. vivax</i>	-	-	R	R	R a)	-	-	-	-	+ b)	a) Augmentation continue des chiffres de rage depuis 2010 avec plus de 600 cas chez des animaux de compagnie en 2014. Cas humains observés. b) lors d'opérations humanitaires dans les camps de réfugiés évaluer le bien-fondé d'un rappel, car CVDPV1 en Syrie 2010 et 2017. Cas humains observés. c) Plus de 5000 cas chez des animaux de compagnie entre 2010 et 2017. Cas humains observés.
Ukraine		-	-	+ R	-	R a)	-	-	R b)	+	+ c)	c) 2015 : cas dus à des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (CVDPV1) au SW (frontière Roumanie, Hongrie, Slovaquie, Pologne)

**Références principales:****Fièvre jaune:**<http://www.who.int/ith/en/><http://www.who.int/ith/ith-country-list.pdf?ua=1><https://wwwnc.cdc.gov/travel/yellowbook/2018/infectious-diseases-related-to-travel/yellow-fever-malaria-information-by-country>

Conditions d'entrée par pays: „Internationalen Air Transport Association“ (IATA)

**Malaria:**[http://www.who.int/malaria/publications/world\\_malaria\\_report/en/](http://www.who.int/malaria/publications/world_malaria_report/en/)[https://www.cdc.gov/malaria/travelers/country\\_table/a.html](https://www.cdc.gov/malaria/travelers/country_table/a.html)**Méningite:**<http://www.who.int/ith/en/><http://www.who.int/emergencies/diseases/meningitis/epidemiological/en/>**Polio:**<http://www.who.int/news-room/detail/15-08-2018-statement-of-the-eighteenth-ihr-emergency-committee-regarding-the-international-spread-of-poliovirus><http://polioeradication.org/polio-today/polio-now/public-health-emergency-status/>[http://polioeradication.org/wp-content/uploads/2016/09/14IMB\\_Report\\_EN.pdf](http://polioeradication.org/wp-content/uploads/2016/09/14IMB_Report_EN.pdf)<http://polioeradication.org/where-we-work/key-at-risk-countries/>

Le Comité d'experts en médecine des voyages (ECTM) recommande pour les gens complètement vaccinés un rappel tous les 10 ans, en plus des sources citées ci-dessus, pour les pays subsahariens, les pays avec une situation politique et/ou une surveillance instable

**Rage:**<https://www.who-rabies-bulletin.org/>[http://www.who.int/gho/neglected\\_diseases/rabies/en/](http://www.who.int/gho/neglected_diseases/rabies/en/)<https://www.gov.uk/government/publications/rabies-risks-by-country/rabies-risks-in-terrestrial-animals-by-country>[http://www.oie.int/wahis\\_2/public/wahid.php/Wahidhome/Home/indexcontent/newlang/en](http://www.oie.int/wahis_2/public/wahid.php/Wahidhome/Home/indexcontent/newlang/en)**Fièvre typhoïde:**<http://www.who.int/ith/en/>CATMAT, Canada: Statement on international travellers and typhoid, 2014: [http://publications.gc.ca/site/archivee/archived.html?url=http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2014/aspc-phac/HP40-98-2014-eng.pdf](http://publications.gc.ca/site/archivee/archived.html?url=http://publications.gc.ca/collections/collection_2014/aspc-phac/HP40-98-2014-eng.pdf)

Milligan et al. Vaccines for prevention typhoid fever. Cochrane Database Syst Rev 2018;5:CD001261.

WHO-Typhoid vaccines. Position paper, WER 2018: [http://www.who.int/immunization/policy/position\\_papers/typhoid/en](http://www.who.int/immunization/policy/position_papers/typhoid/en)**Autres:**<http://www.who.int/ith/en/><https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesund-leben/gesundheitsfoerderung-und-praevention/impfungen-prophylaxe.html-impfplan.html><https://wwwnc.cdc.gov/travel/yellowbook/2018><https://wwwnc.cdc.gov/travel/yellowbook/2018/updates>

Communiqué par:

Comité d'experts en médecine des voyages